

Faire le bilan de ses forces sur le marché du travail avec Viamia

Viamia fait partie des prestations des Centres d'orientation proposées gratuitement aux adultes désireux de faire le point sur leur carrière.

Corinne Giroud Office cantonal d'orientation Vaud

Le marché du travail évolue très vite, notamment avec la digitalisation de la société. Afin de soutenir les actifs et actives résidant en Suisse dans leur capacité à se maintenir en emploi et à rebondir en cas d'imprévu, la Confédération a lancé le programme Viamia s'adressant aux adultes de 40 ans et plus et en a confié la mise en œuvre aux services d'orientation cantonaux.

Les conseillers et conseillères en orientation sont des spécialistes du choix professionnel et des formations, et connaissent les exigences du monde du travail. Au cours de leur bilan Viamia, les consultants et consultantes concernés sont encouragés, le cas échéant, à prendre les éventuelles mesures nécessaires à maintenir à long terme leur employabilité. Près de 5000 personnes ont été suivies et conseillées en 2022 dans tout le pays.



Près de 5000 personnes de 40 ans et plus ont sollicité les services d'orientation cantonaux en 2022 pour faire un bilan Viamia. CONFÉDÉRATION SUISSE

Les trois principaux motifs de consultation évoqués par celles et ceux qui ont sollicité cette prestation sont le besoin d'évolution professionnelle, la volonté globale de changement ou l'amélioration de la satisfaction au travail. La réorientation professionnelle et les incertitudes quant à l'activité professionnelle sont également citées, dans une moindre mesure.

Un regard extérieur expert
Vingt-sept pour cent des participants à Viamia ont 50 ans et plus.

Paul est l'un d'eux. À 61 ans, cet homme polyvalent a des projets professionnels qui lui tiennent à cœur et envisage de se lancer dans des activités indépendantes. Il ne connaissait pas Viamia avant de se rendre au Centre d'orientation de sa région. «Je voulais un avis extérieur et professionnel sur la faisabilité de mes projets. On m'a orienté vers Viamia.»

Cet autodidacte a obtenu trois CFC par l'article 32 dans la cuisine et la pâtisserie, puis dans la vente. Actif dans la formation des adultes,

le conseil et la vente, il a travaillé pendant quinze ans dans la commercialisation de cuisines professionnelles. «Avec le temps, les tâches administratives et le service après-vente ont augmenté et je ne m'y retrouvais plus. Ma santé en pâtissait. Mon licenciement, pendant le Covid, a été une vraie dévance!»

Très rapidement, Paul a su rebondir en trouvant un emploi de chauffeur de transports scolaires, un travail qui lui laisse le loisir de développer ses projets. Son objec-

Viamia, mode d'emploi

Les personnes de 40 ans et plus domiciliées en Suisse, en activité professionnelle ou non, mais n'émergeant pas à l'assurance-chômage, à l'assurance-invalidité ou au revenu d'insertion, peuvent s'adresser au Centre d'orientation de leur région de domicile pour bénéficier d'un bilan viamia. La prestation, gratuite, s'appuie sur un travail personnel comprenant une analyse du parcours et du CV et un questionnaire d'évaluation des ressources de carrière, dans l'objectif d'estimer son potentiel d'employabilité. Ces différents éléments sont discutés lors d'un rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère en orientation. **CGI**

rigé mon CV, enlevé toute référence au commercial, dont je n'ai plus envie, fait le tour du marché du travail et postulé à deux offres correspondant à mon profil.»

La conseillère lui a en outre suggéré de suivre des perfectionnements pour valider ses activités de formateur d'adultes et de se former dans le marketing digital. «J'ai remarqué au cours de ma carrière que c'est utile de faire certifier ce qu'on fait», commente le futur entrepreneur pour qui la démarche Viamia a été positive à 100%. «La conseillère connaît bien le marché du travail, on ne perd pas de temps. Le processus de découverte a débouché sur des réponses concrètes.»

Viamia et CPA

Parmi les personnes sollicitant un bilan Viamia dans le canton de Vaud, certaines exercent une activité professionnelle depuis plusieurs années sans certification. Au terme du bilan Viamia, elles peuvent être orientées vers des spécialistes de la certification professionnelle des adultes (CPA) de l'Office cantonal d'orientation. Avec leur appui, les personnes actives depuis plusieurs années dans le même métier peuvent obtenir un CFC ou une AFP par l'article 32 ou la validation des acquis. Une démarche qui assure leur emploi à long terme tout en leur ouvrant des perspectives de perfectionnement.

Avec sa conseillère Viamia, Paul a poursuivi sa réflexion autour de ses objectifs et des compétences à faire valoir sur le marché du travail pour les mettre en œuvre. «J'ai cor-



www.vd.ch/viamia
www.vd.ch/orientation